# <u>CONSEIL MUNICIPAL</u> PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 14 Décembre 2012

<u>Présents</u>: GARRON Jean-Marie, GARRON Patricia,, CRUZ Marie-Louise, CASTOR Violette CONSTANS Noël, CONSTANS Serge, MARGUET Michel, MESSAGER Daniel, AVANIAN Jacques, ROUVIER Daniel(procuration à CONSTANS Noël)

# 1. ANNLATION du MARCHE de TRAVAUX : CONSTRUCTION du NOUVEL HOTEL de VILLE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 8 juin 2012, le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer le marché public pour la construction de l'Hôtel de Ville,

Considérant le déroulement du dossier il explique que la procédure a du être abandonnée et le marché susvisé déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

Le Conseil Municipal décide l'annulation du marché de travaux pour la Construction du Nouvel Hôtel de Ville

## 2. ACQUISITION de la PARCELLE F 509 et F 511 (en partie)

Le Conseil municipal est favorable à l'acquisition des parcelles « Le Grand Jardin « - F 509 d'une superficie de 1916 m² au prix de 25 000 € ,

-la partie de la F 511 (englobant la fontaine) d'une superficie de 39 m² au prix de 50 € le m², soit un coût global de 26 950 €.

# 3. PARTICIPATION pour la PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE DES AGENTS

Le Conseil municipal -DECIDE : <u>Dans le domaine de la prévoyance</u>, après avoir recueilli l'avis du comité technique, que la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire. Il est décidé d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à **10 €** par agent. Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au BP 2013 .

### 4. CREATION de la COMMUNAUTE De COMMUNES

Le Conseil municipal à l'unanimité EMET UN AVIS FAVORABLE à l'arrêté préfectoral n° 14/2012 du 27 septembre 2012 fixant le périmètre de la Communauté de Communes qui regroupe les communes AIGUINES, ARTIGNOSC sur VERDON, AUPS, BAUDINARD, BAUDUEN, MOISSAC BELLEVUE, LES SALLES SUR VERDON, REGUSSE, TOURTOUR VERIGNON, VILLECROZE

#### 5. BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil adopte la décision suivante :

Diminution sur crédits ouverts : Article 6541/Chapitre 65 - 3500 € Augmentation sur crédits ouverts : Article 6068/chapitre 011 + 3 500 €

# 6. SIVOM du HAUT-VAR : DESIGNAION DE DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

### Sont élus membres titulaires

GARRON Jean-Marie
CASTOR Violette

### Sont élus membres suppléants

MARGUET Michel MESSAGER Daniel

#### 7. AUBERGE COMMUNALE : CHANGEMENT DE LOCATAIRE GERANT

Le Conseil Municipal

- -AGREE Mr Julien DEOU et Mme Sophie GOSSELIN comme nouveau locataire de l'auberge communale
- -DISPENSE le cessionnaire de faire signification prescrite à l'article 1690 du Code Civil
- -ACCEPTE de louer la licence IV appartenant à la commune , à Mr Julien DEOU Co gérant
- -AUTORISE Mr Le Maire à signer l'avenant au bail commercial de Mme Jeanine MONNET portant changement de locataire.

# 8. FOURRIERE ANIMALE : RENOUVELLEMENT de la CONVENTON avec la SPA

Le Conseil Municipal EST FAVORABLE au renouvellement de la convention Fourrière animale avec la SPA, selon les conditions,

Les missions de capture , ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux seront effectuées par la commune

La durée ce la convention sera d'un an , renouvelable deux fois , sans que la période puisse excéder la date du 31/12/2015

Le tarif sera de 1.04 € /habitants en 2013, 1.07 € en 2014 et 1.09 € en 2015.

## 9. SORTIE SKI RAQUETTE : AIDE AUX FAMILLE

Le Conseil Municipal accorde 100 € aux familles, pour le séjour Ski Raquette à Ancelle, organise par l'APS du collège d'Aups

## 10. CREATION d'un EMPLOI à TEMPS NON COMPLET (TECHNIQUE)

Le Conseil est favorable à la création à compter du 1° janvier 2013 d'un emploi permanent d'adjoint technique de 2ème classe dans le grade des adjoints techniques territoriaux à temps non complet, à raison de 17h heures hebdomadaires.

### 11. QUESTIONS DIVERSES:

- Demandes de Mme COMTE Epicerie :
- -Raccordement électrique de l'épicerie afin d'obtenir une puissance supérieure en triphasé Contacter ERDF pour des infos complémentaires quant à la participation réellement due par le demandeur (ERDF n'est t'elle pas tenu de fournir le raccordement nécessaire quelque soit la puissance de raccordement demandée)
- -Isolation du garage : Avis favorable
- -Changement pote: Avis favorable, demander d'autres devis
  - Travaux complémentaires présentés par l'entreprise Tavernes Construction pour le Cours
     Avis favorable pour le réseau assainissement, le sablage, le tour des arbres en pierre

La séance est levée à 22 h 30

Vu pour être affiché le Vendredi 21 Décembre 2012, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.